



L'attaché olympique

par Roger de Groot

Au moment où les Comités Nationaux Olympiques doivent songer à désigner leur attaché olympique pour les Jeux de la XXIIe Olympiade et les Xlles Jeux d'hiver, nous avons demandé à l'un d'eux, M. Roger de Groot, de présenter cette fonction délicate et essentielle.

Spécialiste, Roger de Groot peut prétendre à ce titre, puisque depuis dix ans il est l'artisan efficace de la préparation des délégations françaises aux Jeux de Tokyo, Mexico, Munich et Montréal.

Nous le remercions pour cette collaboration.

*
* *

Rares sont les responsables olympiques qui, le jour de la cérémonie d'ouverture, mesurent avec exactitude l'ampleur des problèmes que les organisateurs ont eu à surmonter durant toute une olympiade afin d'aboutir à la présentation de l'extraordinaire manifestation mondiale que sont devenus les Jeux Olympiques d'aujourd'hui.

Il est évident qu'il faut avoir participé directement à la mise en place et au fonctionnement des innombrables rouages de l'énorme machine pour en connaître toute la complexité.

Tributaires d'impératifs de toutes ordres nationaux ou internationaux, les Comités organisateurs sont souvent limités dans leur liberté d'action et cela vient

s'ajouter aux difficultés. Il est donc certain qu'ils ne peuvent rejeter toute forme d'aide et qu'ils attendent au contraire un maximum de soutien de la part des principaux intéressés: les Comités Nationaux Olympiques.

Cette collaboration devrait se manifester, dès les premiers mois de chaque Olympiade, par la participation aux enquêtes réalisées par le COJO auxquelles malheureusement 30% seulement des CNO répondent, et par la désignation de l'indispensable agent de liaison: l'Attaché Olympique.

L'article 46 de la Charte Olympique précise que l'Attaché doit servir d'intermédiaire entre le Comité organisateur et son Comité National Olympique et collaborer avec l'un et l'autre aux fins de résoudre les questions de voyage, de logement et tout autre problème.

Résoudre tout autre problème, voilà ce qui laisse une très grande liberté d'interprétation et ceci explique pourquoi, depuis quatre Olympiades, les autorités sportives françaises ont une conception très large du rôle de leur délégué auprès des COJO.

Il est certain que les responsabilités de l'Attaché sont subordonnées, d'une part, à l'importance de la participation olympique de son pays et, d'autre part, aux limites des attributions qu'entend lui donner le CNO qu'il représente. Il est donc impossible en ce domaine de définir une règle générale. Cependant, pour répondre aux nombreuses questions qui me sont régulièrement posées, je

me permets, sans aucune prétention, d'exposer quelques-unes de mes activités essentielles en faveur du sport de mon pays.

Il me suffit, pour cela, de reprendre les grandes lignes des plans de travail établis en fonction des expériences passées, en accord avec les autorités sportives françaises concernées et avec l'approbation du Président du Comité National Olympique et Sportif Français.

En réalité, ce programme d'activités définit clairement mon rôle auprès des COJO ainsi qu'auprès des divers organismes officiels du sport local; il comporte un certain nombre de responsabilités assez diverses parmi lesquelles:

- le maintien d'une liaison permanente entre le COJO et le CNOSF;
- l'information générale sur la préparation olympique;
- l'information technique en faveur des fédérations sportives;
- la préparation des missions officielles;
- l'accueil des personnalités diverses;
- l'assistance aux représentants de la presse, radio, télévision;
- la recherche de solutions aux différents problèmes de séjour d'une délégation;
- l'aide aux groupes organisés,

et de nombreuses autres activités dont le détail serait trop long à énumérer.

Il s'agit là de fonctions essentiellement olympiques qui prennent, bien sûr, de plus en plus d'importance au fur et à mesure de l'approche des Jeux. Mais, Olympisme et sport ne faisant qu'un, il

ne serait pas rationnel de ne point profiter de la présence d'un attaché dans le pays particulièrement motivé par les progrès de son éducation physique pour ne pas en étudier, en accord avec les autorités locales, l'organisation et les plans de développement; car il y a toujours quelque chose à apprendre en ce domaine si complexe. D'ailleurs, certaines des réalisations de l'Association Olympique Canadienne peuvent servir d'exemple.

De plus, toujours dans un but d'assistance, je suis évidemment à la disposition de toutes les fédérations sportives de mon pays et, à ce titre, je collabore à la préparation de la participation française à certaines manifestations tant au niveau des clubs ou associations qu'à celui de l'élite nationale, tels que, par exemple, les prochains championnats du monde de cyclisme.

Enfin, pour permettre aux athlètes d'emporter du pays hôte beaucoup plus que l'image d'une piste ou d'une gymnase, l'élaboration d'un programme culturel et la rédaction d'un livre d'informations destiné aux participants et accompagnateurs entrent également dans le cadre de mes attributions.

Je pense que tout ceci exprime suffisamment les multiples utilités du rôle que le Comité National Olympique et Sportif Français veut bien confier à son attaché olympique.

Il existe des attaches culturels, des attachés financiers, des attachés commerciaux et des attachés militaires, navals et de l'air, pourquoi n'y aurait-il pas, au moins dans la ville qui s'apprête à recevoir le monde entier, des attachés olympiques œuvrant pour une cause aussi noble que n'importe quelle autre?

R. de G.

